

AGLEAU

Alerte Générale sur l'EAU



Les élus de notre communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) ont délégué le service public d'adduction d'eau potable au profit de Veolia Cyo et celui du traitement des eaux usées avant rejet dans l'Oise au profit de Veolia Cergy-Pontoise Assainissement (usine de Neuville-sur-Oise) au lieu de choisir des régies publiques.

Pour débattre de ces sujets et des questions que vous vous posez sur l'eau : régie, consommation, prix, qualité...

AGLEAU

VOUS INVITE À UNE RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

jeudi 16 mai 2013 à 20 heures

au Foyer communal (près de la mairie de Neuville-sur-Oise)



Qui sommes-nous ?

En 2008, des citoyens, indignés par la décision de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) de confier pour dix-huit ans la gestion du bien public le plus précieux, l'eau potable, à la multinationale Véolia, se regroupent.

En janvier 2010, ils créent l'association AGLEAU (Alerte Générale sur l'EAU), dont l'objet est d'examiner

l'état de la distribution, mais aussi de l'assainissement des eaux de l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Elle se donne pour mission d'alerter, d'informer, de mobiliser afin de progresser vers un véritable service public de l'eau, qui soit de moins en moins délégué et de plus en plus placé sous la responsabilité, non commerciale, des élus et des usagers, étroitement associés.

L'eau potable

Le contrat eau (Cyo) effectif depuis le 1^{er} janvier 2009 court jusqu'en 2026. Il pourrait bénéficier d'une révision après cinq ans de mise en œuvre.

Agleau arrive à ce jour à la conclusion que les intérêts des usagers sont peu et mal défendus et fait ressortir un certain nombre de points qui devraient être améliorés.

Ainsi l'abonnement progressif a des effets pervers pour les petits foyers comme pour les familles nombreuses.

Le renouvellement des conduites est insuffisant et trop de fuites apparaissent encore.

En outre à l'heure actuelle, nous pouvons nous demander si la CACP n'aurait pas intérêt à adhérer au Sedif dont les prix seraient plus avantageux pour un grand nombre d'usagers.

L'eau usée

Le contrat assainissement cessera de produire ses effets en février 2015 grâce à la loi Sapin modifiée qui, en principe, mettra un terme anticipé à ce contrat trop long.

Depuis l'été 2012, l'association Agleau agit pour que la délégation de ce service public d'assainissement des eaux usées ne soit pas aveuglément prolongée par un avenant.

Elle milite pour que sous l'égide de la CACP ou autre personne publique, une régie qui, par nature, ne fait pas de bénéfice prenne à son compte l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Neuville-sur-Oise

Sur notre site agleau.fr une vidéo de Gabriel Amard, président des eaux des lacs de l'Essonne, compare régie et délégation de service et explique le mode d'emploi et les avantages d'une reprise en régie.



Informez-vous, soutenez-nous, adhérez à AGLEAU

Contact : contact@agleau.fr

Site : <http://agleau.fr>

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2013

NOM : PRENOM :

ADRESSE

ADRESSE EMAIL

COTISATION : 10 euros

Don : euros

A retourner avec chèque établi à l'ordre d'AGLEAU au 34, rue Claude-Bénard 95610 Eragny-sur-Oise.

Publication au *Journal officiel* le 23/01/2010 sous le n°20100004-Identification RNA : W953002130